



REUNION DE CONCERTATION

Réaménagement de la Route de Léognan
du Giratoire de la Médiathèque Jean Vautrin à l'allée du Barbut

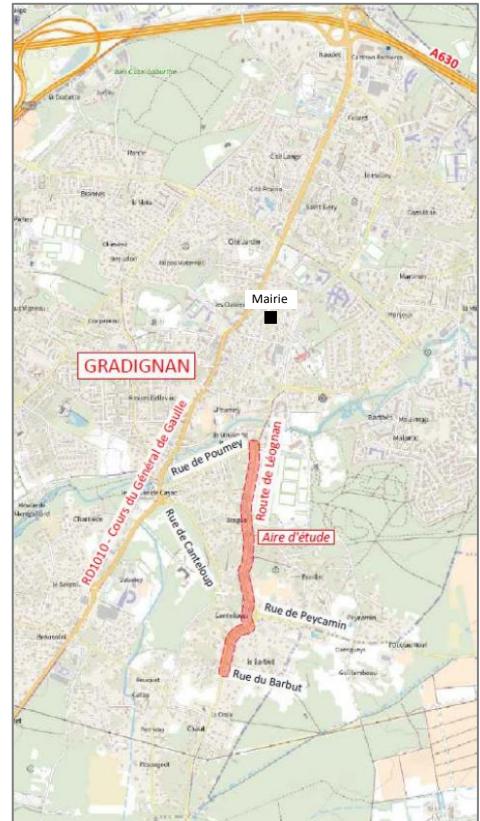
17 Juin 2025

Sommaire

- > Pourquoi initier le projet
- > Les intentions d'aménagement présentées à la concertation
- > Les impacts fonciers
- > Les invariants et les marges possibles de discussion
- > Comment participer

Pourquoi initier le projet

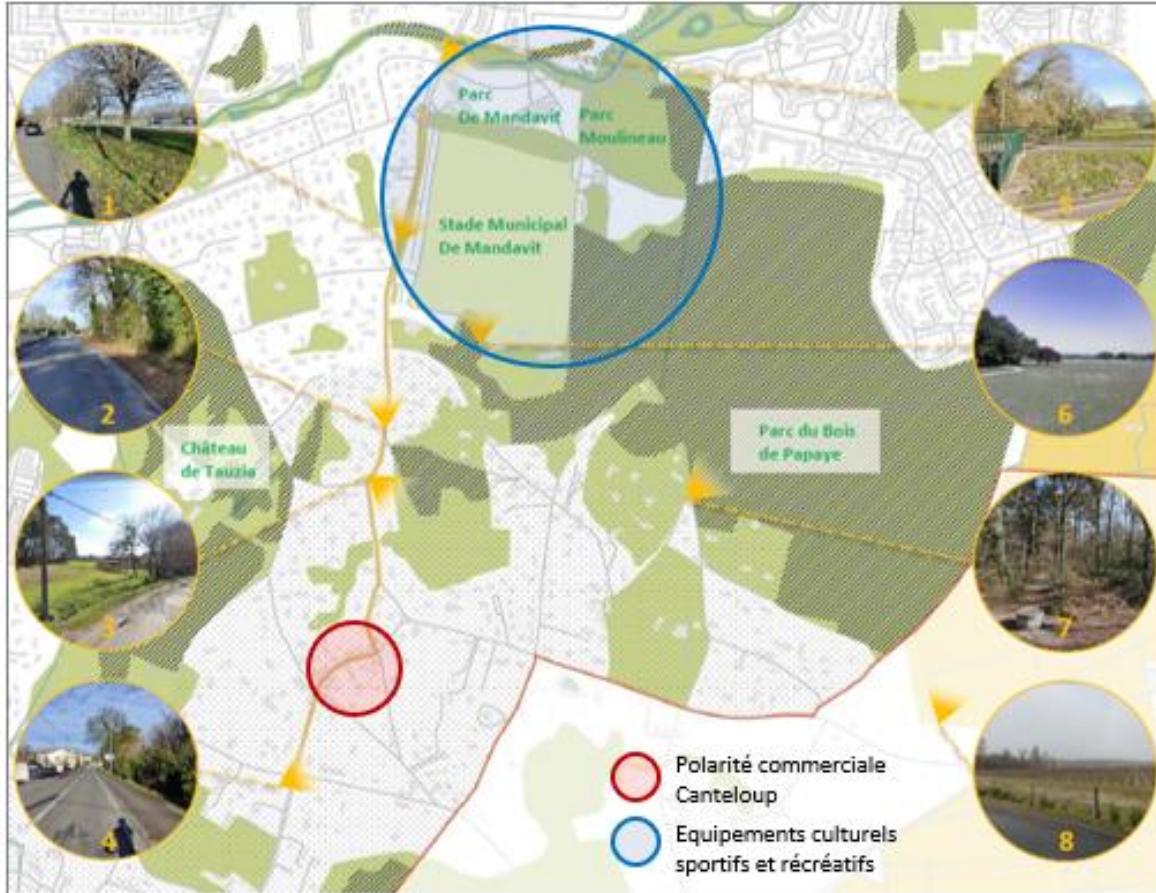
1. La situation de la route de Léognan



La route de Léognan est un axe structurant et passant de la commune de Gradignan, située au Sud de la métropole de Bordeaux. Elle se positionne comme :

- L'une des portes d'entrée de la métropole
 - Un itinéraire clé dans le cadre des déplacements quotidiens et de courtes distances entre le centre bourg, ses équipements, et les quartiers résidentiels

2. Le contexte urbain, environnemental et paysager du projet

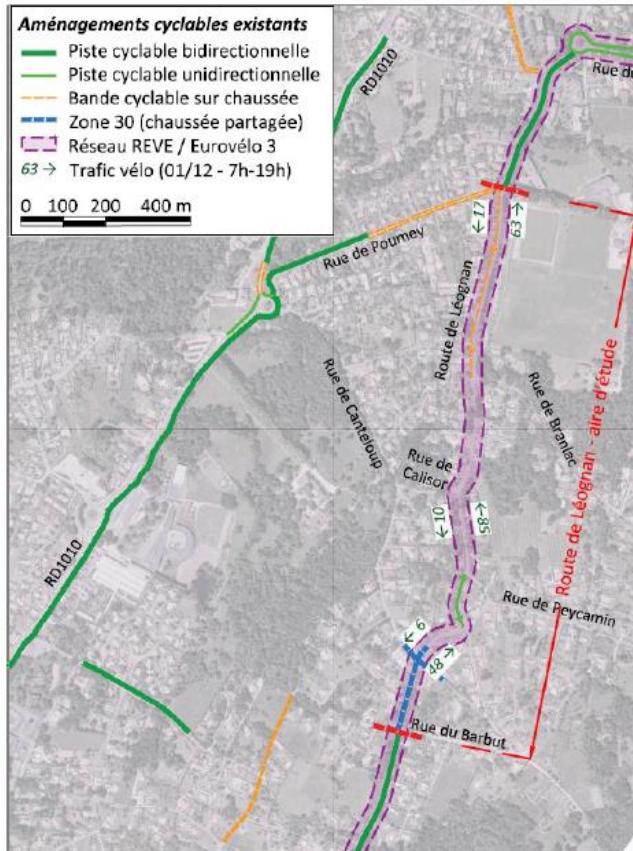
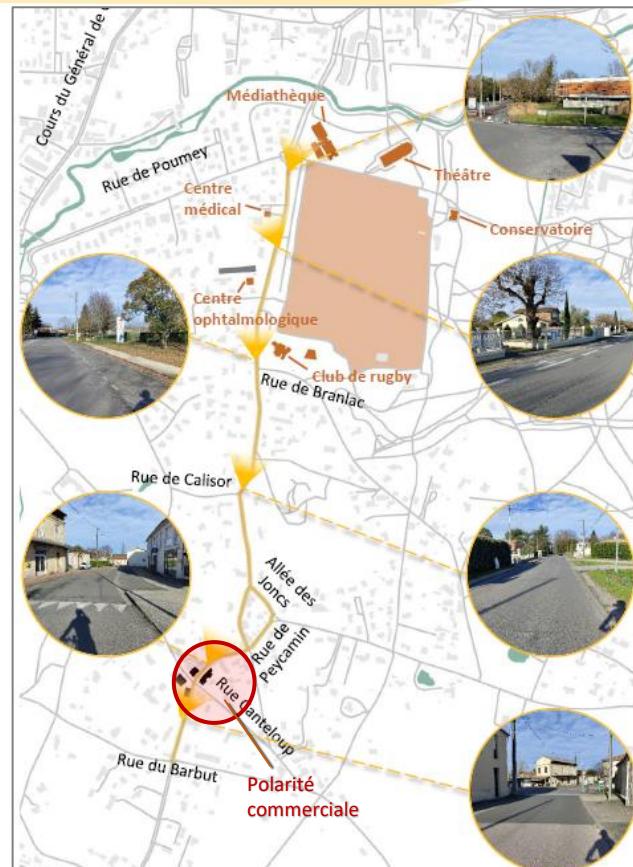


La présente étude porte sur le réaménagement de la route de Léognan, du carrefour avec la Rue Poumey au Nord, jusqu'à la rue Barbut au Sud, soit un linéaire de 1,3 km.

L'aire d'étude est caractérisée par :

- Des équipements sportifs et culturels;
- Un paysage riche ;
- Un habitat résidentiel diffus;
- Des fossés pour la gestion des eaux pluviales en lien avec contexte hydraulique sensible.

2. Le contexte urbain, environnemental et paysager du projet



La route de Léognan

- Connait un trafic motorisé important : 6300 véhicules / jour sur la section nord qui est la plus chargée
- Et agit :
 - comme un itinéraire d'évitement du cours du Gal de Gaulle
 - dessert des pôles générateurs de déplacement

Cet axe concentre de multiples enjeux en matière de mobilité, d'accessibilité, de préservation du paysage et du cadre de vie.

3. Les objectifs du projet

MOBILITE ACCESSIBILITE



- **VÉLOS** : Créer un aménagement dédié et sécurisé pour un meilleur maillage du réseau cyclable et résorber une discontinuité cyclable.
- **PIÉTONS** : Améliorer et rendre accessible les aménagements piétons existants dans les sections non conformes et peu attractives.
- **STATIONNEMENT** : Conserver et optimiser l'offre en stationnement aux abords des commerces.

3. Les objectifs du projet

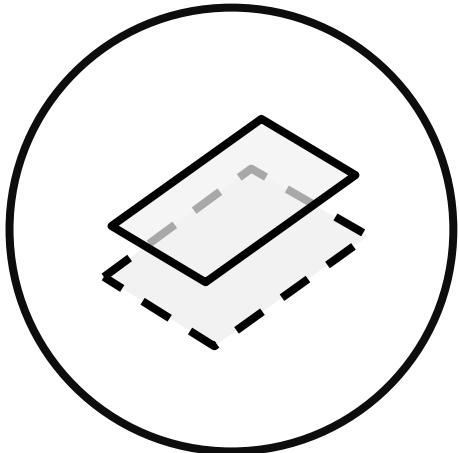
ENVIRONNEMENT



- **PAYSAGE** : Conserver l'esprit forestier du lieu en préservant la canopée existante.
- **TRAME VERTE** : conforter la végétation en place par de nouvelles plantations lorsque cela est possible.
- **TRAME BLEUE** : Gérer les eaux pluviales in situ afin d'éviter tout désordre hydraulique, en veillant à la compensation des espaces nouvellement artificialisés dans un contexte déjà sensible.

3. Les objectifs du projet

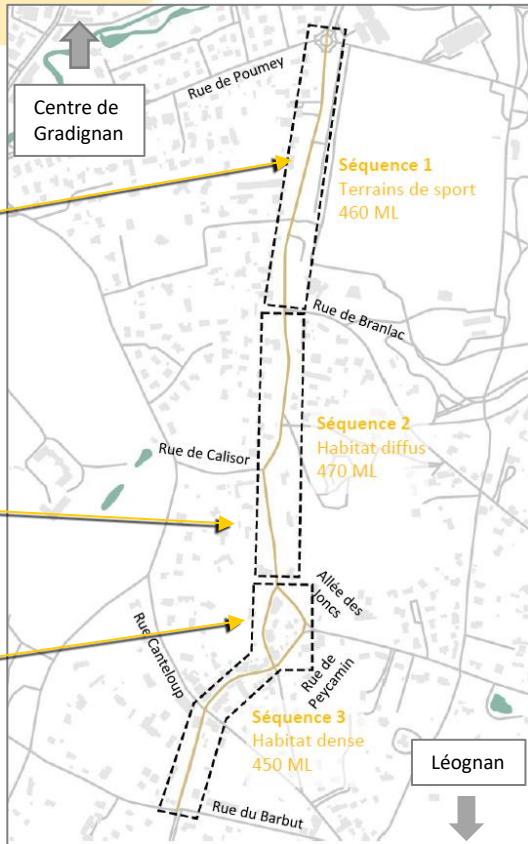
ESPACE PUBLIC



- **CADRE DE VIE** : Apaiser l'espace public et faire cohabiter les différents modes de déplacement par une modération des flux et une réduction de la vitesse tout en garantissant l'accès aux habitations, services et commerces.
- **FONCIER** : Acquérir du foncier pour permettre un aménagement incluant une voie verte sur l'intégralité du périmètre d'étude et régulariser les emprises ayant vocation à intégrer le domaine public.

Les intentions d'aménagement présentées à la concertation

1. La route de Léognan et ses différentes séquences



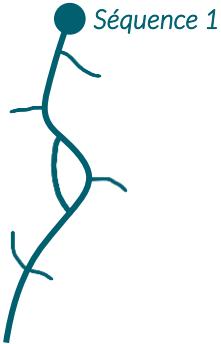
L'aire d'étude est composée de 3 séquences qui ont été distinctes en s'appuyant notamment sur leur morphologie urbaine et le paysage :

- La séquence 1, du giratoire de la médiathèque à la rue de Branlac
- La séquence 2, de la rue de Branlac au carrefour avec l'allée des Joncs,
- La séquence 3, du carrefour de l'allée des Joncs à la rue du Barbut

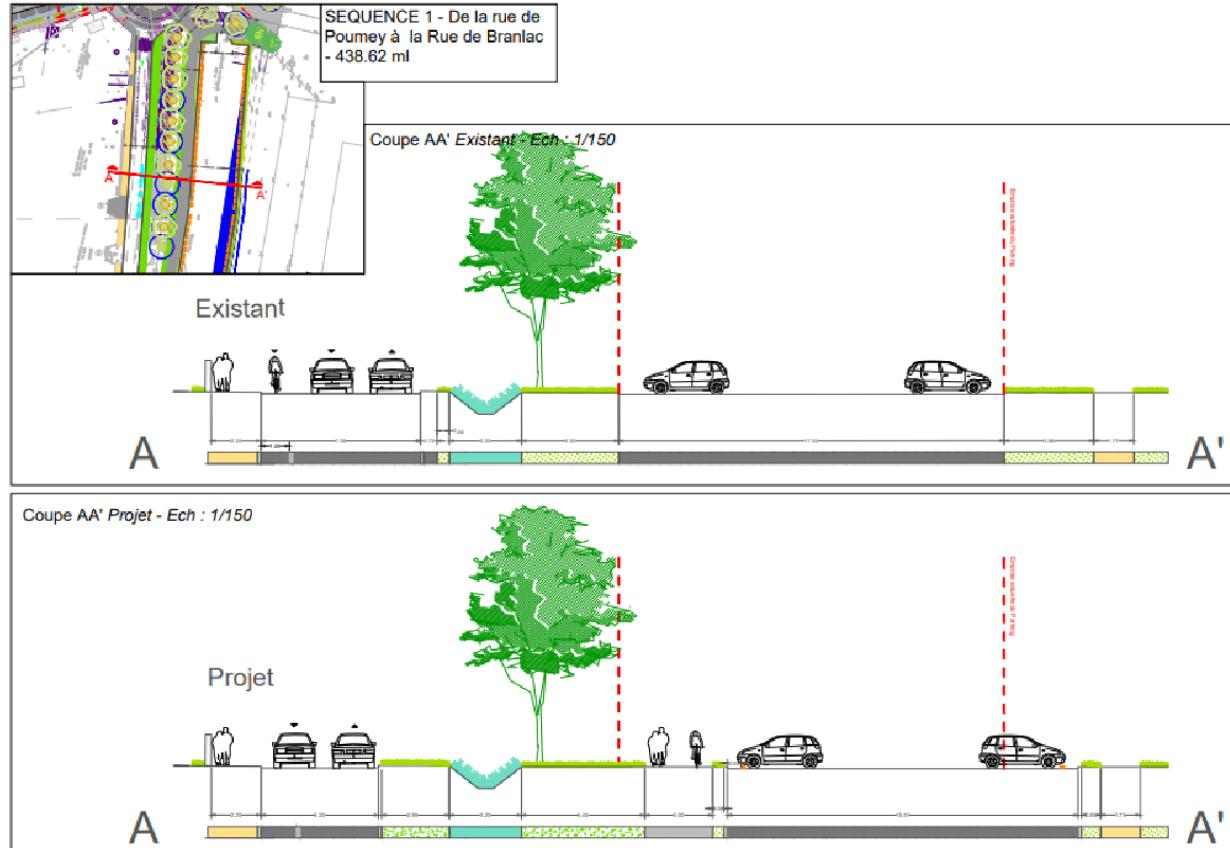
Afin de prendre en compte la spécificité du pôle commercial, cette séquence a fait l'objet d'un découpage en 3 sections

2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 1, du giratoire de la médiathèque à la rue de Branlac

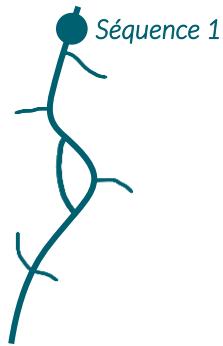


Une VOIE VERTE est un aménagement en site propre réservé aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite. Interdite à la circulation motorisée, elle est adaptée aux déplacements de loisirs ou du quotidien. Elle doit être accessible au plus grand nombre et sécurisée en conséquence.



2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 1, du giratoire de la médiathèque à la rue de Branlac



Séquence 1



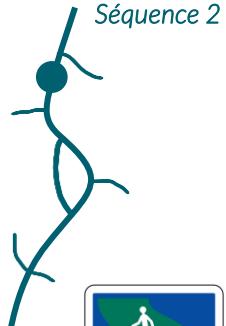
Etat actuel

Etat projeté

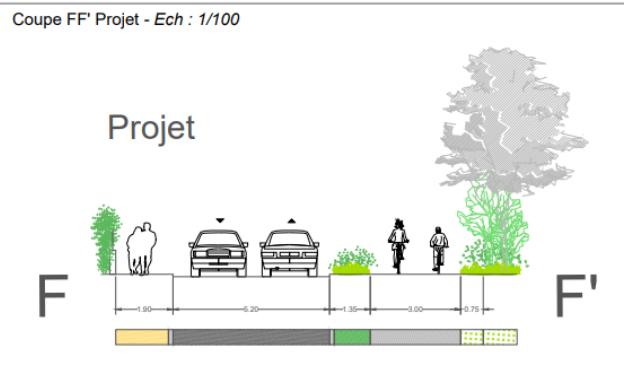
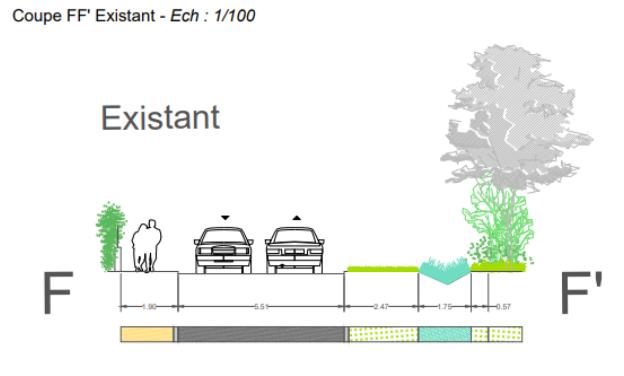


2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 2, de la rue de Branlac au carrefour avec l'allée des Joncs

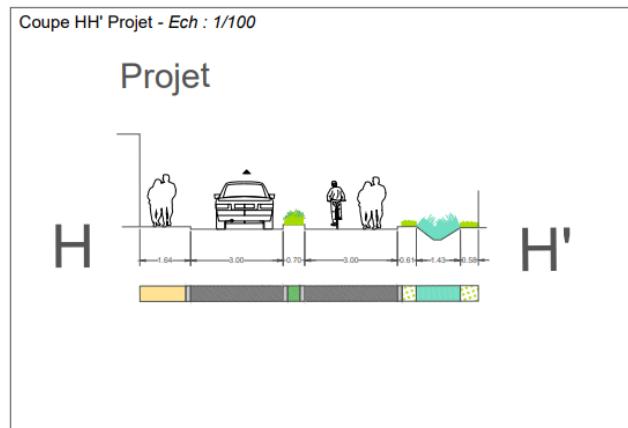
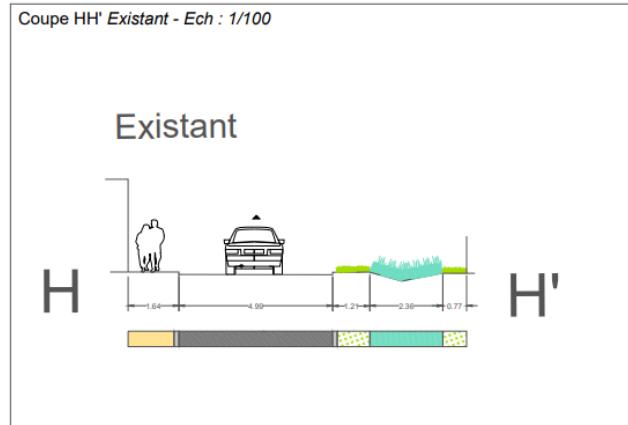
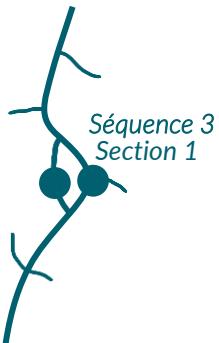


Exemple d'écluse



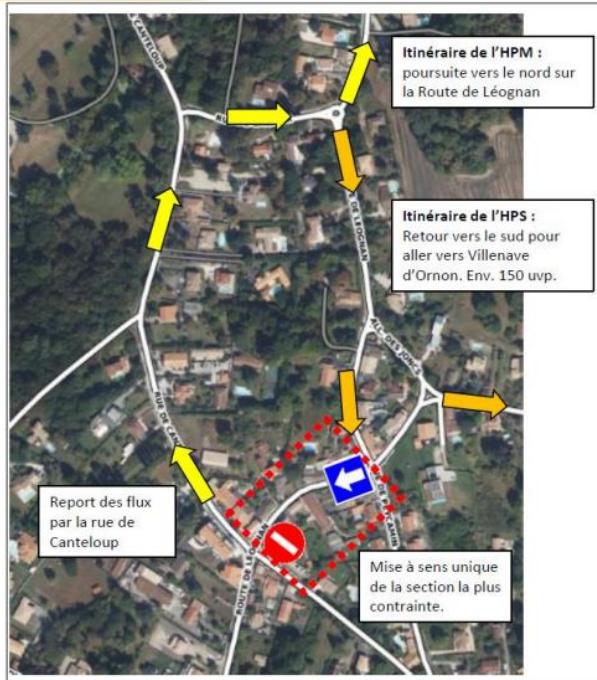
2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 1, Route de Léognan, Rue de Peycamin et Allée des Joncs



2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 2, de la Rue de Peycamin à la Rue de Canteloup



Source : Route de Léognan, Mars 2023, Emulsion, Era Conseil

Report des flux sur Canteloup et Calisor ➔ Des études seront lancées pour le réaménagement de ces voies

Plusieurs scenarii proposés sur cette séquence

1. STATUT QUO : double sens / pas d'aménagement possible
2. MISE EN SENS UNIQUE – Est/Ouest
Objectif : limiter la circulation.
 - ZONE DE RENCONTRE
 - ZONE 30
 - ZONE 30 avec contre sens cyclable dessiné au sol (bande)



2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 2, de la Rue de Peycamin à la Rue de Canteloup

STATUT QUO : Double sens conservé / Pas d'aménagement de cette section



SEQUENCE 3
Section 2
Statu quo
Pas d'aménagement
Voie à double sens de circulation

2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 2, de la Rue de Peycamin à la Rue de Canteloup



VARIANTE1 Zone de rencontre

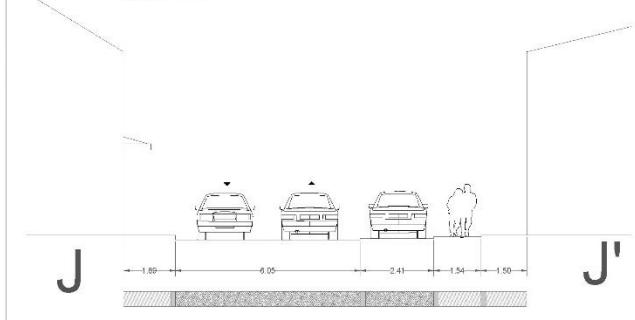


Une **ZONE DE RENCONTRE** permet une cohabitation apaisée entre tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, automobilistes, transports publics, motos, etc. Ce partage de la route est permis par un abaissement de la limitation de vitesse à 20 km/h. Les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules et peuvent également circuler sur la chaussée, à condition de ne pas s'y arrêter.



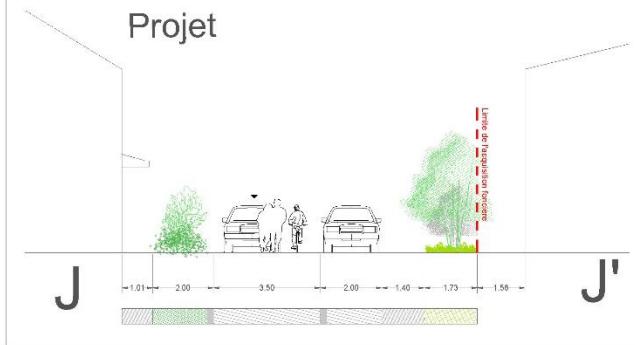
Coupe JJ' Projet - Ech : 1/100

Existant



Coupe JJ' Projet - Ech : 1/100

Projet



2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 2, de la Rue de Peycamin à la Rue de Canteloup



Etat actuel

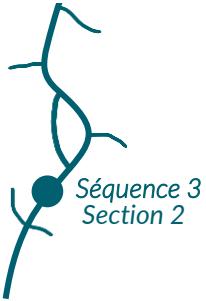


Etat projeté



2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 2, de la Rue de Peycamin à la Rue de Canteloup



VARIANTE 2
Zone 30 - contre sens
cyclable en bande -
chaussée 4m50

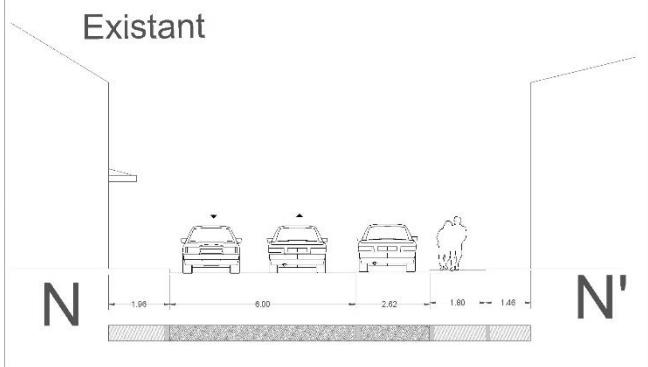


SEQUENCE 3 -Section 2
(Zone 30 avec double sens cyclable)
- De la Rue de Peycamin
à la rue de Canteloup
- 137.10 ml



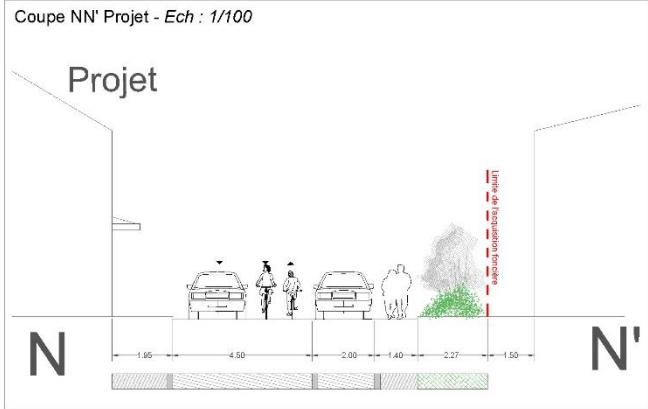
Coupe NN' Existant - Ech : 1/100

Existant



Coupe NN' Projet - Ech : 1/100

Projet



2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 2, de la Rue de Peycamin à la Rue de Canteloup



VARIANTE 3
Zone 30 - contre
sens cyclable en
chevron - chaussée
3m50

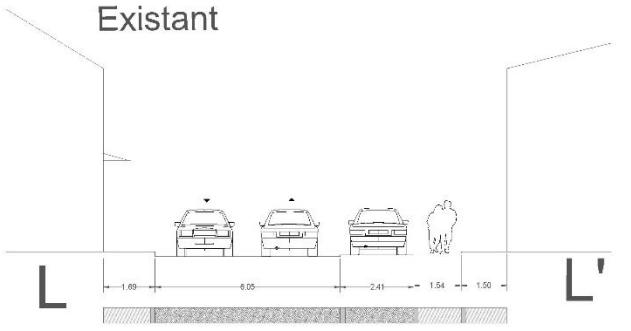


SEQUENCE 3 -Section 2
(Zone 30)
- De la Rue de Peycamin
à la rue de Canteloup
- 137.10 ml



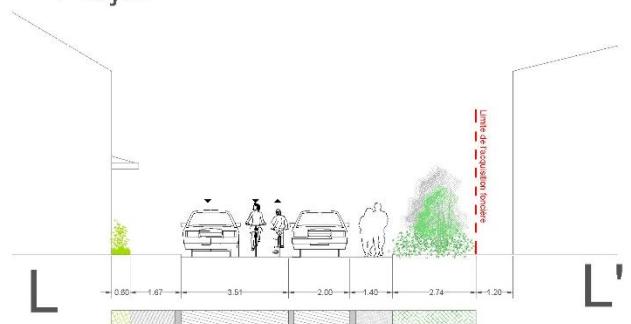
Coupe LL' Existant - Ech : 1/100

Existant



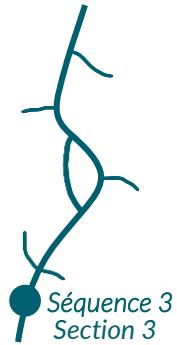
Coupe LL' Projet - Ech : 1/100

Projet



2. Les orientations proposées sur les différentes séquences

Séquence 3 - section 3, de la rue de Canteloup à la rue de Barbut



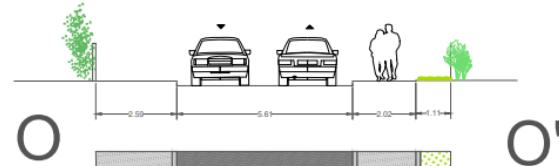
Séquence 3
Section 3

*La PISTE CYCLABLE
BIDIRECTIONNELLE permet
aux cyclistes de circuler
dans les deux sens, sur un
même aménagement*



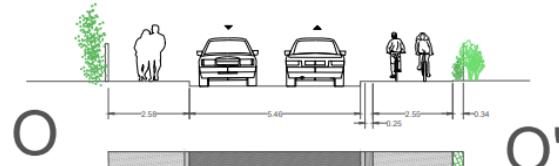
Coupe OO' Existant - Ech : 1/100

Existant



Coupe OO' Projet - Ech : 1/100

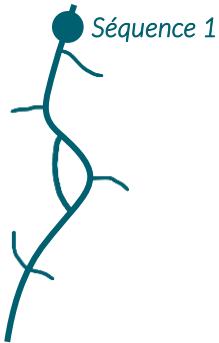
Projet



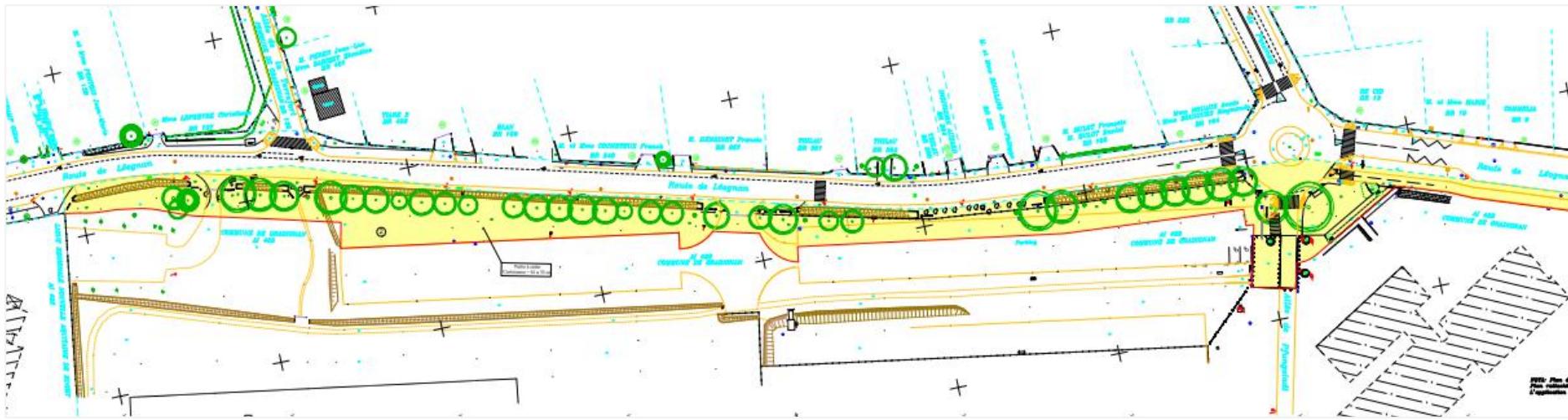
Les impacts fonciers

Plans des fonciers à acquérir

Séquence 1, du giratoire de la médiathèque à la rue de Branlac



Parcelle appartenant à la ville de Gradignan



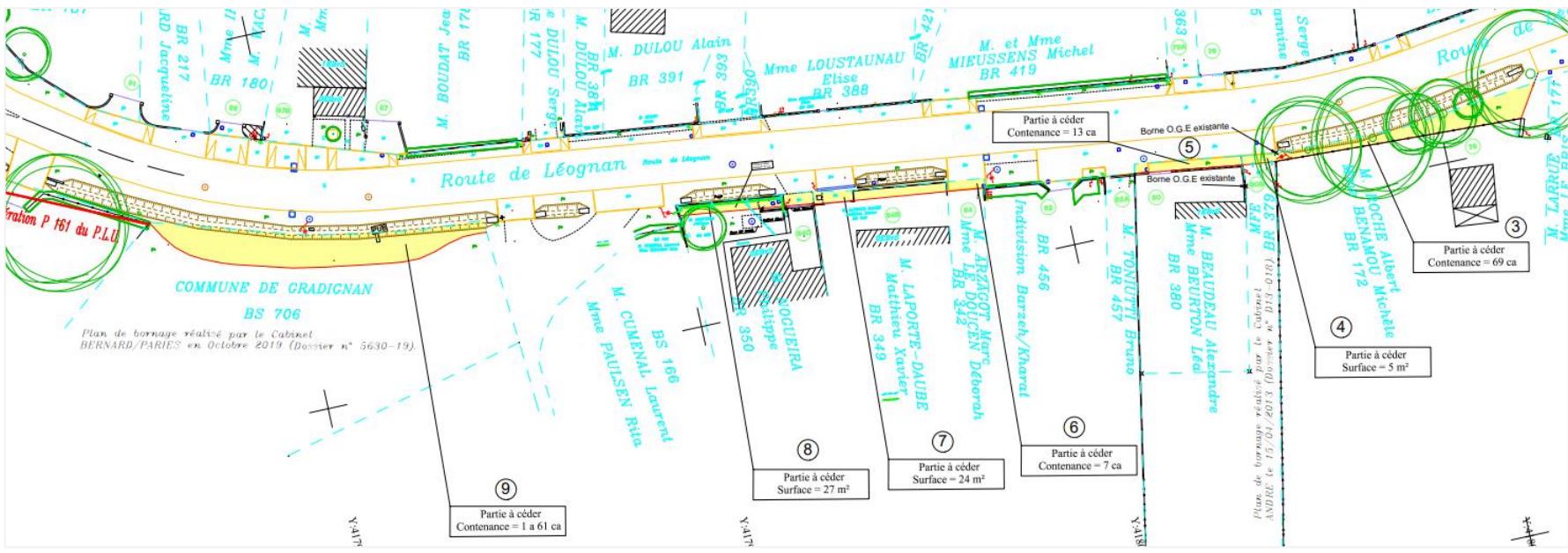
Plans des fonciers à acquérir

Séquence 2, de la rue de Branlac au carrefour avec l'allée des Joncs

Séquence 2

3	BR	172	21a 00 ca	68 ca
4	BR	379	6a 14 ca	5 m ²
5	BR	380	4a 00 ca	13 ca
6	BR	342	2a 57 ca	7 ca
7	BR	349	4 a 03 ca	24 m ²
8	BR	350	4 a 03 ca	27 m ²

Le service foncier du PTS a pris contact sur les mois de mars/avril avec les propriétaires concernés par ces acquisitions.

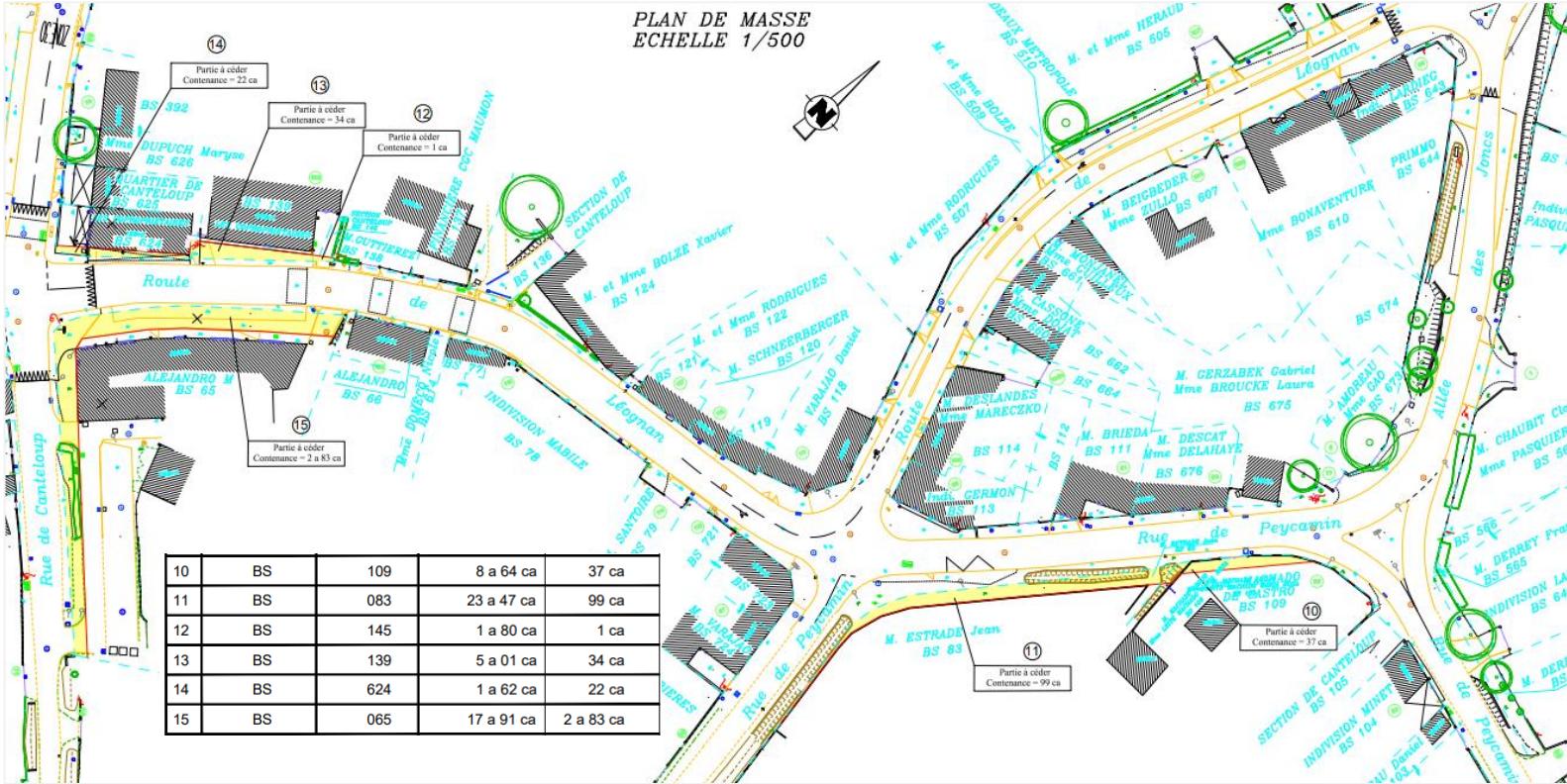


Plans des fonciers à acquérir

Séquence 3 - section 2, de la Rue de Peycamin à la Rue de Canteloup



Dernière phase
– négociations
non débutées –
contacts à venir
d'ici la fin de
l'année



Les invariants et les marges possibles de discussion

1. Les *invariants* du projet

Ce qui est déjà déterminé pour le projet

- **L'aménagement d'une voie verte**, de la médiathèque à la rue de Peycamin (séquence 1, 2 et 3 – section 1)
- **La réalisation d'une voie cyclable bidirectionnelle**, de la rue de Canteloup et à la rue du Barbut (séquence 3 – section 3)
- **La réalisation de deux écluses**, entre la rue du Barbut et l'allée des jonc (séquence 2).
- **L'acquisition de fonciers** par la mobilisation des emplacements réservés inscrit au PLU
- **La réalisation d'une solution compensatoire** sous les aménagements cyclables.



LES INVARIANTS DU PROJET

Les invariants d'un projet sont les éléments considérés comme définitifs. Ils ont été définis soit politiquement (*choix stratégiques portés par les élus*), soit techniquement (*données issues d'études réalisées en amont*). Il est donc important d'avoir ces éléments à connaissance pour cadrer la réflexion.

2. Les marges de discussions possibles

Ce qui peut être modifié grâce à la concertation :

- **La modification du plan de circulation** prévoyant une mise en sens unique de la route de Léognan entre les rues de Peycamin et de Canteloup (séquence 3 – section 2).
- **La création d'une zone de rencontre ou d'une zone 30** avec ou sans double sens cyclable*
- **Toutes les propositions citoyennes qui respecteront les invariants**

**Si mise en sens unique de la route de Léognan entre les rues de Peycamin et de Canteloup (séquence 3 – section 2)*



LES MARGES DE DISCUSSION

Des éléments sont encore à définir dans le projet, en s'appuyant sur les études techniques et les contributions des citoyens : il s'agit des marges de discussion.

Pendant toute la durée de la concertation réglementaire, vous pouvez vous exprimer sur les sujets ci-dessous ou sur tout autre questionnement qui vous semble intéressant. Vos avis et idées nourriront l'élaboration du projet !

Comment participer

1. Le calendrier du projet

Le temps de l'étude et de la conception

Diagnostiquer les besoins et identifier les enjeux

Dessiner un programme d'aménagements adapté

1 ETUDIER PROPOSER UN PROGRAMME

2023 > 2024

Le temps de la concertation Règlementaire

L.103-2 du Code de l'urbanisme

Etude préliminaire par MOE*

Réunion de concertation sur les propositions d'aménagements

Ouverture concertation : dossier, registre, site participation ...

Clôture de la concertation

2 ÊTRE A L'ECOUTE DECIDER COLLECTIVEMENT

Du 17 juin au 8 septembre 2025

Le temps de l'adaptation et de la réalisation

Levée des préalables et lancement DUP : acquisitions, enfouissement, assainissement...

Reprise, adaptation et finalisation des études

Déroulé

3 REPRENDRE LE PROJET PHASER ET REALISER

Reprise des études 2026
Travaux 2027 (séquence 1)

2. Comment participer ?

En mairie

Ce présent **dossier de présentation du projet** et un registre de concertation seront respectivement déposés en version papier :

- à la mairie de Gradignan, Allée Gaston Rodrigues 33173 Gradignan
- au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac



Ces éléments peuvent être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

Sur le site internet de la participation



Ce présent dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

